MAIRIE DE Le Pouzin

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE CIRCULATION N° 2026/10/163

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par la société CONSTRUCTEL en vue d'occuper l'emprise du Chemin Ile de Brancassy 07250 Le Pouzin, en vue d'effectuer le raccordement Enedis du coffret au poteau, un jour dans la période du 19 octobre au 17 novembre 2026 ;

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Dans la période du 19 octobre au 17 novembre 2026, l'entreprise CONSTRUCTEL est autorisée à occuper l'emprise du Chemin Ile de Brancassy 07250 Le Pouzin, en vue d'effectuer le raccordement Enedis du coffret au poteau, sur une journée.

ARTICLE 2 : L'entreprise CONSTRUCTEL devra assurer, en tout temps et sous sa responsabilité, la libre circulation des piétons domiciliés dans les immeubles situés aux abords du chantier.

ARTICLE 3 : Les autorités de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Voulte sur Rhône et de Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 14 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DU POUZIN 07250 (Ardèche)

Christophe VIGNAL